

Réunion des Délégués du Personnel
Service ISO Toulouse
23 juin 2015

COLLEGE UNIQUE			
TITULAIRES	PRESENT	SUPPLEANTS	PRESENT
Grégoire LEWIS	X	Jean-Yves BURLETT	X
Fabien MESSAGER	X	François LINANT	X

Présents direction :

Alain WISLEZ
Stéphanie GIRAUD

<i>Suivi des questions précédentes :</i>

Suivi des questions des CRs précédents.

1. FORMATION. Quid des ateliers CPF qui devraient être proposés sur l'ensemble des sites de Thales au second trimestre 2015 ?

Réponse : Les conférences sur le thème du CPF se sont tenues sur les différents sites de TCS. Une conférence s'est tenue à Toulouse pour les collaborateurs ISO le vendredi 26 juin à 15 heures organisée par le service formation. Les thèmes suivants ont été traités : Qu'est-ce que le CPF, Quelles sont les formations éligibles, comment mettre en pratique son CPF.

2. CLIM. Les températures dépassent encore une fois les 36°C dans la zone CESTI du 1^{er} étage du PTC. Quelle est la situation ? Doit-on s'attendre aux mêmes étés sans clim comme les années précédentes ?

Réponse : Le gestionnaire propriétaire des locaux a mandaté une société pour réparer le système de climatisation. Les travaux sont en cours.

3. PROJET H. Lors du dernier CR de mai, il a été répondu à la question " Maintenant que la création d'un nouveau bâtiment est actée, y aura t'il une action qui visera à prendre en compte des doléances des employés sur d'éventuels besoins?" que " Le plan de communication a été lancé. Des groupes de travail seront organisés pour permettre aux collaborateurs de participer au choix de l'aménagement et du mobilier."

Lors de la réunion d'échange avec la direction ITS le 17/06/15, nous apprenons que les doléances doivent être remontés à Suzel mais aussi à Gilles, voire qu'il est déjà trop tard au niveau budgétisation. Quels sont donc les moyens mis en œuvre par la direction afin de collecter les doléances des employés et de les remonter ?

Réponse : Des représentants d'ISO seront désignés pour participer aux groupes de travail organisés conjointement TS/TCS dans le cadre du projet de déménagement.

Afin d'aborder les sujets techniques ISO pouvant être impactés par le déménagement, nous allons mettre en place un groupe de travail qui sera piloté par Gilles Beaufils. Il sera proposé de faire participer les responsables laboratoires, qui sont les plus à même de connaître les environnements, le responsable technique ISO et Sophie Laborde pour les aspects sécurité. Les expressions de besoin seront analysées et soumises au recueil et finalisation des attentes du projet Labège.

4. PROJET. Retour réponse de mai 2015.

Des Fiches d'essais ont été relues après plus de 2 mois d'attente. Le PM étant responsable vis à vis du client du respect des délais, quels sont les engagements des relecteurs ? Quels sont les leviers du PM sur les relecteurs ?

Réponse de mai 2015: Le chef de projet doit avoir un levier pour s'assurer du respect du processus « Evaluer un produit », mais pour cela il doit être informé de chaque mise en relecture de fiche d'essai grâce à la liste de diffusion « Securelab.review ». Chaque semaine, le chef de projet doit remonter au Responsable Bids & Programs, copie au RT-CESTI et au RT ISO, l'avancement des validations des fiches d'essai. Le Responsable Bids & Programs devra « débloquer » le plus rapidement possible chaque fiche d'essai en attente de validation depuis plus d'une semaine.

Nouvelle question : ce process ne fonctionne toujours pas (bien). Quelles sont les solutions plus efficaces ?

Réponse : Nous partageons le constat selon lequel le process mis en place ne fonctionne pas. Nous devons modifier le process pour qu'il soit plus efficace et respecté.

Questions nouvelles :

1. CANICULE. Un aménagement des conditions de travail est autorisé par la Direction allant jusqu'à un possible départ anticipé. Les projets peuvent être impactés (accès hors zone CESTI, moyens de tests, indisponibilité aux réunions). Quelle communication les chefs de projets peuvent faire aux clients ? Les salariés imputent-ils ces « coûts de non qualité » sur projet ?

Réponse : En situation de canicule, nous demandons aux collaborateurs d'aménager leurs temps de travail lorsque la situation ne permet pas de travailler. La priorité pour la direction est de travailler avec le gestionnaire pour

la remise en marche de la clim afin d'assurer des conditions de travail satisfaisantes.

S'il y a un impact projet, les coûts de non qualité sont supportés par les projets.

2. SOCIAL. La direction peut-elle étudier la faisabilité et le cout de la création des places en crèches (Labège en 2017 ou ailleurs avant) ?

Réponse : Nous prenons bien note de cette demande qui sera regardé en lien avec Thales Services dans le cadre du projet de déménagement.

3. QUALITE. Fiche d'habilitation technique CESTI.

Certains essais sont faits selon les disponibilités des gens plutôt que selon leur habilitation technique du CESTI. Certains rapports d'essais sortent du laboratoire en ayant été revus ou autorisés par des personnes non habilitées dans la fiche d'habilitation technique. De plus, des rapports sont indiqués comme étant autorisés par des personnes, alors que concrètement ces personnes ne les ont pas autorisés.

Quel est le process de relecture et d'autorisation de sortie des rapports ? Quel est l'intérêt de la fiche d'habilitation technique ?

Réponse : Toute personne constatant une irrégularité dans le suivi des processus est en mesure de pointer factuellement cette irrégularité dans une fiche d'amélioration. En l'absence d'émission de ces fiches, la ou les irrégularités peuvent passer inaperçues, même si d'autres actions de vérification du fonctionnement du système qualité sont en place (audits internes, revue de direction, suivi des indicateurs notamment).

Le processus de relecture et d'autorisation de sortie des rapports du CESTI est décrit dans la note 14-0001 « Validation et autorisation des rapports » diffusé en juillet dernier, et est disponible sur le réseau CESTI.

L'intérêt de la fiche d'habilitation technique est multiple. Pour ne citer que quelques points :

- **l'ISO 17025 exige explicitement l'identification des personnes habilitées à réaliser les essais sous accréditation (concerne les CC et les schémas bancaires). Ne pas avoir cette fiche sur ces domaines entraîne un écart aux critères d'accréditation.**
- **encore vu lors de l'audit d'agrément ANSSI il y a 15 jours, cette matrice permet de visualiser s'il y a des manques sur certaines expertises, et prendre des mesures de montée en compétence du laboratoire sur ces expertises lorsque le laboratoire souhaite les conserver.**
- **pour le personnel, le contenu de cette fiche doit être remis à jour deux fois par an à l'occasion des rendez-vous que sont l'EAA et l'EDP. Vu l'expertise de notre laboratoire, cette mise à jour doit être discutée avec le personnel, son manager et le responsable technique. Ainsi, le suivi technique effectué dans le laboratoire doit être en mesure d'alimenter le processus RH et réciproquement.**

4. ECO. Les salariées s'inquiètent de la situation économique du service pour qu'on arrive à ne plus pouvoir financer de faibles dépenses de fonctionnement sur centre de coût (des frais sont basculés sur projet, même pour des montants « faible » pour une entité comme Thales < 500€ ; les frais de déplacement sont restreints). La direction peut-elle faire un point sur cette situation (où en est-on ? quel est l'objectif ? l'objectif est-il atteignable ?).

Réponse : La direction est extrêmement vigilante à la tenue du budget et à mi année les dépenses sur le budget interne sont trop importantes. Pour revenir à l'objectif, la direction limite les dépenses sur centre de coût. Lorsqu'une dépense doit être réalisée, elle doit être affectée sur les projets. Les frais de réparation du matériel qui impacte directement la productivité, sont autorisés. Un arbitrage est fait par la direction pour préciser le budget d'affectation.

5. ADMIN. L'assistante administrative en apprentissage sera-telle remplacée ou engagée à la fin de sa formation en septembre ? Sinon, comment la charge administrative sera répartie ?

Réponse : Il n'y a pas de charge suffisante pour pérenniser un second poste d'assistante au sein du Service ISO Toulouse. En revanche, la décision a été prise de renouveler un contrat d'apprentissage.

6. PEG. L'intranet indique qu'il y aurait des possibilités d'abondement de la participation ou de l'intéressement ?
http://intranet.peopleonline3.corp.thales/tcs_rh/pub/epargne-groupe.cfm?slidid=6&idd=135642&intraLang=fr. Quelles en sont les modalités ?

Réponse : Les versements sur le PERCO permettent de bénéficier d'un abondement (qu'ils soient issus de l'intéressement, de la participation ou d'un versement volontaire). En revanche, les versements sur le PEG ne peuvent donner lieu à abondement.

7. PLAN DE CHARGE. Le précédent CR indiquant que « L'analyse du macroplanning et du plan de charge est faite régulièrement pour identifier notre besoin de ressources complémentaires ».
Est-il possible d'avoir des informations sur ce que donne cette analyse ?

Réponse : Le plan de charge (prenant en compte l'effectif actuel et les embauches à venir) est actualisé deux fois par an en mars et septembre. L'analyse du macro-planning du mois de mai montre que sur 2015 les équipes sont suffisamment dimensionnées pour répondre aux sollicitations des clients.

8. COMMUNICATION. La définition des rôles des acteurs d'un projet (chef de projet, planification, arbitrage) et des périmètres clients n'est pas toujours claire. Cela engendre des tensions, du stress et de l'incompréhension pour les intéressés. Comment peut-on améliorer cela ?

Réponse : La proposition de réorganisation du déroulement des projets, présentée aux responsables projet et aux chefs de pôle, le 06 mai dernier, réponds à cette question. L'interface client est assurée par le chef de projet, l'évaluateur principal se consacrant aux tâches d'expertise ou d'évaluation. L'évaluateur principal peut néanmoins communiquer directement avec les interfaces techniques du client, en tenant informé le responsable projet.

Ce mode de fonctionnement a été présenté à l'ensemble du personnel sécurité lors de la réunion technique CESTI organisée le vendredi 19 juin.

9. COMMUNICATION. Aucune communication n'a eu lieu concernant l'implication de Gilles Beaufils dans le projet H. Or son nom a été cité lors de la réunion d'échange avec la direction ITS. Quelle est sa fonction concernant le projet du nouveau site?

Réponse : Le projet s'articule autour de différents lots définis par Thales Service, gestionnaire du projet. Gilles va participer aux groupes de travail TS/TCS et représentera TCS sur différents lots techniques.

Il doit remonter nos besoins auprès de TS, et devra ensuite suivre l'évolution des travaux pour s'assurer du respect de nos demandes dans ces domaines en particulier.

10. PROJET H. Lors de la réunion d'échange avec la direction ITS le 17/06/15, il a été précisé que le service ISO à Labège serait toujours rattaché à l'établissement de Vélizy mais que les employés pourraient utiliser les services du CE de Toulouse (Thales Services ?). N'y aura-t-il pas conflit entre les budgets approvisionnés pour chaque CE au niveau de la masse salariale ?

Réponse : A ce jour, les salariés de l'Etablissement TCS de Vélizy et donc du site TCS de Toulouse peuvent bénéficier du CE Thales Services de Vélizy. Une évolution de ce fonctionnement est uniquement du périmètre de décision du comité d'établissement de chaque société.

11. PROJET H. Lors de la réunion d'échange avec la direction ITS le 17/06/15, il a été précisé que les personnes déménageant du CNES vers Labège étaient identifiées. Est-il possible de communiquer ? Les personnes déménageant auront-elles toujours un badge rouge (pour notamment bénéficier des activités CE du CNES notamment ASC) ?

Réponse : Les équipes de Pierre Lebossé et Gérard Guibaud (et probablement Jean-Christophe Courrège) resteront sur le site du CNES. Les autres collaborateurs auront leur bureau sur le site de Labège. Nous souhaitons que tout le monde garde un badge rouge car il est important de conserver un lien fort avec les équipes TCS sur site CNES.

- 12.ECO. Certains salariés de Thales Services sur le site du parc technologique du canal ont désormais droit à des tickets restaurant. Cette solution de paiement pour les frais de repas du midi peut-elle être réévaluée pour les salariés de TCS Toulouse, évitant ainsi la charge de gestion des notes de frais quotidiennes ?

Réponse : Dans l'état actuel de la situation, le CNES n'accepte pas les tickets restaurant. La mise en place de tickets restaurant n'est donc pas prévue aujourd'hui car elle ne concernerait qu'une partie des collaborateurs.

- 13.ECO. Des réunions sont faites sur le temps déjeuner du collaborateur Thales (intra équipe ou dans le cadre d'une mission) ? Quel forfait repas doit être appliqué dans la note de frais (ticket pas toujours présent) ? Ce temps étant considérable comme du temps de travail masqué, est-il récupérable ?

Réponse : Les réunions durant la pause déjeuner sont considérées comme du temps de travail. Les collaborateurs en forfait annuel en heures ou en jours gèrent leur temps de manière autonome. Il est conseillé de tenir les réunions d'équipe en dehors des pauses déjeuner.

- 14.MISSION. Quels types de frais sont remboursables ou à la charge du collaborateur lors d'une mission (client, formation...) ?

Réponse : La note sur les remboursements de frais précise les modalités de remboursement des frais au cours des missions. En déplacement, le remboursement des repas se fait au forfait ACOSS ou au frais réels.

- 15.ECO. Point économique ISO

Réponse : Le point est présenté en séance.